



Ville de Gourdon

FORET COMMUNALE DE GOURDON

(593 ha 59 a 53 ca)



REVISION d'AMENAGEMENT FORESTIER (2007 - 2027)



Agence départementale des Alpes-Maritimes

Exemplaire destiné à la mise à disposition du public, limité à la partie technique de l'aménagement conformément aux dispositions de l'article D143-4 du code forestier.



DIRECTION TERRITORIALE MEDITERRANEE

DEPARTEMENT DES ALPES MARITIME (06)

AGENCE DE NICE
UNITE TERRITORIALE LITTORAL PREALPES D'AZUR

ARRONDISSEMENT DE GRASSE
CANTON DE BAR SUR LOUP
COMMUNE DE GOURDON
REGION IFN : n°936 PLANS ET PIEMONTS DE
HAUTE PROVENCE

FORET COMMUNALE DE GOURDON

Surface : 593 ha 59 a 53 ca

REVISION D'AMENAGEMENT FORESTIER 2007 – 2027

Série	Surface (ha)	Type	Traitement
unique	593,60	Production de bois de feu, protection générale des milieux et des paysages et accueil du public	Futaie irrégulière par bouquets et taillis sous futaie

Répartition actuelle des essences

	Répartition actuelle en surface (ha)	Répartition actuelle en % de la surface
Chêne Pubescent	153,30	26
Chêne vert	14,21	2
Charme houblon	6,48	1
Frêne à fleurs	6,38	1
Autres feuillus	4,40	1
Pin sylvestre	15,08	2
Total boisé	194,77	33
Landes et pelouses	291,18	49
Rochers et éboulis	107,65	18
Total non boisé	398,83	67
Total général	593,60	100

Altitudes

Supérieure	1140 m
Moyenne	700 m
Inférieure	330 m

SOMMAIRE

TITRE 0. RENSEIGNEMENTS GENERAUX	5
0.1 <u>DESIGNATION DE LA FORET.</u>	5
0.2 <u>SURFACE DE LA FORET.</u>	5
0.3 <u>PARCELLAIRE</u>	6
0.3.1. <i>Tableau de correspondance entre les parcelles cadastrales et les parcelles forestières.</i>	6
TITRE 1. ANALYSE DU MILIEU NATUREL	9
1.1 <u>FACTEURS ECOLOGIQUES</u>	9
1.1.1. <i>Topographie et hydrographie</i>	9
1.1.2. <i>Climat</i>	9
1.1.3. <i>Géologie</i>	9
1.1.4. <i>Pédologie</i>	10
1.1.5. <i>Synthèse des facteurs écologiques : les stations</i>	10
1.2 <u>HABITATS NATURELS</u>	13
1.3 <u>ZNIEFF ET ZICO</u>	13
1.4 <u>FLORE</u>	14
1.4.1. <i>Etages et séries de végétation.</i>	14
1.4.2. <i>Relevé des espèces végétales remarquables.</i>	14
1.4.3. <i>Répartition des essences forestières.</i>	15
1.4.4. <i>Peuplements et arbres biologiquement remarquables.</i>	16
1.4.5. <i>Précisions sur l'état sanitaire des peuplements.</i>	16
1.5 <u>DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS FORESTIERS</u>	16
1.6 <u>FAUNE SAUVAGE</u>	18
1.7 <u>RISQUES NATURELS PESANT SUR LE MILIEU</u>	19
1.7.1. <i>Risques géologiques</i>	19
1.7.2. <i>Risques d'incendie</i>	19
TITRE 2. ANALYSE DES BESOINS ECONOMIQUES ET SOCIAUX	20
2.1 <u>PRODUCTION LIGNEUSE</u>	20
2.2 <u>AUTRE PRODUCTION : GRANULATS CALCAIRES - CARRIERES</u>	20
2.3 <u>ACTIVITES CYNEGETIQUES</u>	21
2.4 <u>ACTIVITES PASTORALES</u>	21
2.5 <u>ACCUEIL DU PUBLIC</u>	23
2.6 <u>PAYSAGES</u>	24
2.7 <u>RICHESSSES CULTURELLES</u>	24
2.8 <u>STATUTS ET REGLEMENTS POUR LA PROTECTION DU MILIEU SE SUPERPOSANT AU REGIME FORESTIER</u>	24
2.9 <u>SUJETIONS DIVERSES</u>	24
TITRE 3. GESTION PASSEE	25
3.1 <u>TRAITEMENTS SYLVICOLES ANTERIEURS</u>	25
3.2 <u>TRAITEMENTS DES AUTRES ELEMENTS DU MILIEU NATUREL</u>	26

3.3 <u>ETAT DES LIMITES ET DES EQUIPEMENTS</u>	26
TITRE 4. SYNTHÈSE : OBJECTIFS, ZONAGES, PRINCIPAUX CHOIX	29
4.1 <u>EXPOSE CONCIS DES PROBLEMES POSES ET DES SOLUTIONS RETENUES</u>	29
4.2 <u>DEFINITION DES OBJECTIFS PRINCIPAUX – DIVISION DE LA FORET EN SERIES</u>	29
4.3 <u>DECISIONS FONDAMENTALES RELATIVES A LA SERIE UNIQUE</u>	30
4.3.1. <i>Structures objectifs, mode de traitement</i>	30
4.3.2. <i>Essences objectifs et critères d'exploitabilité</i>	30
4.3.3. <i>Détermination de l'effort de régénération</i>	31
4.3.4. <i>Classement des unités de gestion</i>	31
TITRE 5. PROGRAMME D'ACTION	32
5.1. <u>DISPOSITIONS CONCERNANT LE FONCIER</u>	32
5.2. <u>PROGRAMME D'ACTION RELATIF A LA SERIE UNIQUE</u>	32
5.2.1. <i>Opération sylvicoles : coupes et travaux.</i>	32
5.3. <u>AUTRES OPERATIONS EN FAVEUR DU MAINTIEN DE LA BIODIVERSITE</u>	34
5.4. <u>GESTION DE L'EQUILIBRE FAUNE/FLORE</u>	34
5.5. <u>DISPOSITIONS CONCERNANT LES EXPLOITATIONS PASTORALES</u>	34
5.6. <u>DISPOSITIONS EN FAVEUR DE L'ACCUEIL DU PUBLIC</u>	35
5.7. <u>DISPOSITIONS EN FAVEUR DES PAYSAGES</u>	36
5.8. <u>PROTECTION DES SITES D'INTERET CULTUREL</u>	36
5.9. <u>MESURES GENERALES CONCERNANT LA PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS D'ORDRE PHYSIQUE</u>	36
5.10. <u>MESURES GENERALES CONCERNANT LA DEFENSE CONTRE LES INCENDIES</u>	37
5.11. <u>DISPOSITIONS CONCERNANT L'EQUIPEMENT GENERAL DE LA FORET</u>	37
TITRE 6. BILAN ECONOMIQUE ET FINANCIER	38
6.1 <u>RECOLTES</u>	38
6.2 <u>RECETTES</u>	38
6.3 <u>DEPENSES</u>	38
ANNEXES	42

TITRE 0. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

0.1 DESIGNATION DE LA FORET.

Propriétaire de la forêt : Commune de Gourdon.

Situation de la forêt :

Département des Alpes Maritimes
Arrondissement de Grasse
Canton de Bar sur Loup
Communauté d'agglomération Sophia-Antipolis (CASA)
Commune de Gourdon
Schéma Régional d'Aménagement « Préalpes du sud »
Région IFN n° 396 « Plans et piémonts de Haute Provence »

Un procès verbal de reconnaissance datant de 1816 indique que la forêt est « de possession immémoriale et anciennes concessions des seigneurs ».

Organisation administrative de la gestion :

Office National des Forêts
Agence de Nice
Unité Territoriale Préalpes d'Azur

0.2 SURFACE DE LA FORET.

La forêt s'étendait anciennement sur 160 ha.

En 1983, à l'occasion de l'étude du précédent aménagement, la contenance de la forêt a été portée à 616 ha 07 a 51 ca (arrêté préfectoral du 01/09/83).

Aujourd'hui, la surface cadastrale est de 605 ha 63 a 29 ca. La diminution fait suite en particulier à une distraction partielle du canton de Cornière (carrière à production de granulats) et du canton de l'Escouar (déchetterie CASA). Cette restructuration foncière a été approuvée par une délibération du Conseil Municipal le 19 décembre 2006.

La surface retenue dans le présent document correspond à la surface calculée par SIG, plus fiable que la surface cadastrale, soit 593,60 ha.

0.3 PARCELLAIRE

Parcelle forestière	Surface SIG (Ha)
1	20,01
2	19,70
3	22,43
4	19,41
5	20,88
6	23,00
7	14,62
8	19,61
9	20,56
10	21,27
11	27,66
12	23,47
13	23,95
14	19,52
15	13,11
16	12,83
17	19,80
18	20,06
19	9,74
20	19,31
21	15,58
22	20,62
23	17,94
pour mémoire l'ex-parcelle 24 ne fait plus partie de la forêt communale suite à la distraction de la carrière SPADA	
25	18,92
26	34,21
27	25,87
28	26,82
29	21,71
30	20,99
TOTAL	593,60

Le procès verbal de délimitation générale du 4 juillet 1952 mentionné dans certains documents anciens n'a pu être retrouvé. Les limites de cantons sont souvent mal définies sur le terrain et les limites parcellaires inexistantes.

Il existe un certain nombre d'enclaves dont certaines sont délimitées.

0.3.1. Tableau de correspondance entre les parcelles cadastrales et les parcelles forestières.

tableau cadastral

tableau cadastral

TITRE 1. ANALYSE DU MILIEU NATUREL

1.1 FACTEURS ECOLOGIQUES

1.1.1. Topographie et hydrographie

Le sous-sol de la région des Préalpes de Grasse est calcaire. Le relief est typique des régions karstiques, avec alternance de plateaux calcaires, gorges profondes creusées par le Loup et ses affluents, falaises avec éboulis en pied et forêts de ravins.

Le canton dit du « bois de Gourdon » et ses alentours connaissent une inclinaison faible ne dépassant pas les 30%. La roche affleure sur de nombreuses parties de la forêt (roches décapées, coupées par des crevasses, percées de trous circulaires).

Quelques dolines existent au nord de la zone (amont du clos d'Aubriac) et dans le bois (sur la parcelle forestière 23). Leurs formes dépendent de la friabilité de la roche qui ici se débite en gros blocs. Les excavations ont une allure ruiniforme.

D'autres cantons sont nettement plus escarpés, en particulier sous les barres de Cavillore.

Il n'existe pas de cours d'eau permanent dans la forêt, ni de sources. Le milieu est très filtrant et donc sec.

1.1.2. Climat

Le climat est de type méditerranéen à affinités ligures, présentant une sécheresse estivale marquée, atténuée par l'altitude et des phénomènes orageux fréquents.

La pluviométrie locale rapportée à la station de Bar sur Loup est de l'ordre de 1000 mm par an avec 63 jours de précipitations en moyenne.

Considérations sur la dérive climatique :

A la date de rédaction de ce document (2007), l'hypothèse entre toutes la **moins probable** est celle de la **fixité du climat**.

Il semble impossible de ne pas prendre en compte dès aujourd'hui les conséquences le plus largement admises de l'augmentation, présente et future, du taux des gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

L'hypothèse considérée comme minimale à la date de rédaction de l'aménagement est celle d'un réchauffement moyen de 3°C sur 1 siècle, soit une remontée des étages de végétation de 600 m. De grandes incertitudes demeurent sur les conséquences locales de ce réchauffement général.

1.1.3. Géologie

Les Préalpes de Grasse sont pour l'essentiel de leur surface formées de massifs calcaires de direction générale est-ouest.

Dans la partie la plus au sud de ce massif, où se situe la commune de Gourdon, les masses calcaires constituent de vastes plateaux (Caussols, Calern, Cavillore) entamés par l'érosion des cours d'eau (le Loup). La forêt communale repose en partie en position de plateau sur des calcaires durs et souvent affleurants, en partie sur des éboulis ou formations de pentes rarement colluvionnées.

Au niveau tectonique, la région a subi une première phase Pyrénéo-provençale de la fin du Crétacé à la fin de l'Eocène, puis une seconde phase alpine de l'Oligocène au Pliocène.

Les roches calcaires affleurantes datent du Jurassique.

Ces terrains sédimentaires sont composés de :

- Cénomanien – Albien, la base du Cénomanien est chargée de glauconie et renferme des fossiles remaniés du Crétacé inférieur. Celui-ci est très mince et très incomplet sur la zone géologique Cannes – Grasse en général. L'Albien est caractérisé uniquement à l'est de Gourdon.
- Calcaires marmoréens berriasiens et portlandiens. Ces calcaires se distinguent par l'épaisseur de leurs bancs et par leur éclat blanc, cristallin. Leur épaisseur peut dépasser 150 mètres. Les silex y sont fréquents à la base.
- Dolomies grises et calcaires sublithographiques kimméridgiens. Une cinquantaine de mètres de dolomies grises, renfermant parfois des chailles (groupe du Chert) représentent le Kimméridgien. Il se présente sous son faciès de calcaire de couleur beige, en gros bancs.
- Calcaires sublithographiques séquaniens et rauraciens. Ces calcaires, d'une centaine de mètres de hauteur, se distinguent des précédents par la moins grande épaisseur de leurs bancs.
- Argovien. Calcaires marneux et grumeleux, fossilifères, épais de 1 à 10 mètres
- Bathonien. Il est représenté par 50 à 60 m de calcaire gris ou jaune de miel, à intercalations marneuses, contenant *Rhynchonella decorata*, ou par des dolomies grises.

Ce sont ces roches qui sont exploitées par la carrière SPADA.

1.1.4. Pédologie

Issus de l'altération des roches calcaires, les sols de la forêt communale de Gourdon sont généralement peu fertiles, de médiocre à moyen pour les meilleures situations, avec une profondeur variant de 0 à 40 cm et une forte charge en cailloux.

Les sols rencontrés sont neutres ou carbonatés, avec une acidification de surface accentuée par l'essence ou le climat local (ubac).

Toute la série des sols calcimagnésiques (lithosol, rendisol, calcosol, calcisol, brunisol) peut être observée sur la forêt.

La pédogénèse dépend avant tout de la topographie (altitude, exposition) et de la microtopographie (concavité/convexité, colluvionnement), une grande variabilité des sols à l'échelle même d'une parcelle peut être observée.

De façon générale les meilleurs sols se situent en position concave de bas de pente où le colluvionnement est actif, et les plus squelettiques sur plateaux de roches affleurantes vives ou en position topographique de pente convexe.

1.1.5. Synthèse des facteurs écologiques : les stations

Les types de stations constituent une combinaison des modalités des facteurs climatiques, édaphiques et topographiques.

La fertilité en climat méditerranéen, dépend presque exclusivement de la capacité de rétention en eau des sols, et de fait, de la quantité de terre fine. Sur les plateaux karstiques, les potentialités sont donc très limitées.

Compartiments stationnels

La Forêt Communale de Gourdon présente une forte proportion de formations végétales à des **stades dynamiques**, qu'il s'agisse de pelouses, de landes en reboisement spontané ou de peuplements pionniers de pin sylvestre.

En l'absence de catalogue spécifique et d'enjeux marqués de production ligneuse de qualité autre que bois de feu, l'analyse des facteurs écologiques du territoire a été obtenue en effectuant une synthèse intégrant un compartimentage bioclimatique et un aperçu des potentialités du sol traduits en terme de classes de fertilité.

Ont été intégrés de manière relationnelle les facteurs du milieu suivant :

- ⇒ les tranches altitudinales rencontrées :
 - mésoméditerranéen
 - supraméditerranéen
 - montagnard inférieur
 - montagnard moyen
- ⇒ l'exposition en distinguant :
 - adret
 - ubac
- ⇒ la topographie avec trois variantes :
 - replat
 - versant pente moyenne
 - versant pente forte

Le tableau ci dessous détaille les valeurs seuils généralement retenues :

Etages	Limites altitudinales supérieures et expositions	
	Adret A (80° à 280°)	Ubac U (280 à 80°)
Mésoméditerranéen MD	550	450
Supraméditerranéen SM	1250	950
Montagnard inférieur MI	1400	1250
Montagnard moyen MM	1750	1600

Topographie	Pentes
R Replat	< 25%
V Versant pente moyenne	25% – 55%
P Versant pente forte	> 55%

L'étage supraméditerranéen domine largement dans la forêt.

A l'aide du mémoire de stage de G. Gapin, « Typologie des milieux naturels des Préalpes de Grasse » (juillet 2000, ONF/ENGREF) et des données relevées sur le terrain (nature du substrat, profondeur de sol, position topographique, nature et état des peuplements et de la végétation) dix groupes de types de stations ont été identifiés ici, regroupés dans la carte des fertilité selon le schéma suivant :

Fertilité faible

Ce groupe de stations comprend les types suivants :

- ✓ GTS 0 : Vides non boisables

Regroupe l'ensemble des zones de roche affleurante, individualisées lors des descriptions de peuplements, ravins, pierriers et barres rocheuses, non ou peu végétalisées . Une partie seulement de ces zones est soumise à érosion active.

- ✓ GTS 7.1 : Méso-méditerranéen et supraméditerranéen sec

Altitude entre 400 et 1250 m. Exposition dominante sud, sol peu profond à superficiel, pente moyenne à forte, mauvais bilan hydrique.

Fertilité moyenne

- ✓ GTS 4.1 : Supraméditerranéen et montagnard sec sur calcaire

Altitude > 800 m, exposition à dominante sud, pente moyenne à forte, sol peu à moyennement profond, bilan hydrique peu favorable.

- ✓ GTS 7.2 : Méso-méditerranéen et supraméditerranéen mésophile

Altitude < 650 m, exposition dominante nord ou situation topographique favorable, sol moyennement profond , bilan hydrique assez favorable.

Fertilité bonne

- ✓ GTS 2 : Supraméditerranéen mésophile

Altitude < 800 m, exposition à dominante nord sur colluvions, éboulis calcaires stabilisés ou en situation de fort confinement. Sols moyennement profonds et bilan hydrique relativement favorable.

- GTS 3.1: montagnard mésophile

Altitude > 800 m, exposition à dominante nord ou sol relativement profond sur pente faible à moyenne. Bilan hydrique assez favorable.

Potentialités forestières

La répartition des compartiments stationnels, classés par ordre croissant de bilan hydrique et donc de fertilité, figure dans le tableau suivant avec l'indication des potentialités forestières correspondantes :

Groupes de types de stations		Fertilité	Potentialités	
			Essences principales adaptées	Essences secondaires adaptées
0	Vide non boisable	nulle		
7.1	Méso et supraméditerranéen sec	Très faible à faible	chêne pubescent, pin sylvestre	pin d'Alep, chêne vert
4.1	Supraméditerranéen et montagnard sec	Faible	pin sylvestre	chêne pubescent
7.2	Méso et supraméditerranéen mésophile	Moyenne à bonne	pin sylvestre, chêne pubescent	pin d'Alep, chêne vert
2	Supraméditerranéen mésophile	Moyenne à bonne	pin sylvestre, chêne pubescent,	érable, hêtre, châtaignier, ostrya, chêne pubescent
3.1	Montagnard mésophile	Moyenne à bonne	pin sylvestre, chêne pubescent,	autres feuillus

Adaptation à long terme

La très forte probabilité d'un réchauffement du climat, à un rythme incomparable avec les épisodes antérieurs connus, ne permet plus de considérer le potentiel des essences comme une donnée fixe. Il est nécessaire d'envisager les conséquences sur chaque essence des dérives climatiques en se basant sur les travaux les plus actuels. L'importance relative des essences dans la forêt communale de Gourdon pourrait de ce fait évoluer fortement au cours de ce siècle, mais dans des proportions très difficiles à approcher à ce jour.

1.2 HABITATS NATURELS

La commune de Gourdon se caractérise par une diversité de milieux à forte valeur patrimoniale. Plusieurs habitats sont d'intérêt communautaire et sont identifiés dans le document d'objectifs du site Natura 2000 des Préalpes de Grasse qui concerne l'essentiel de la forêt.

Les habitats d'intérêt communautaire et prioritaires suivants sont présents dans la forêt communale :

5210 Matorrals arborescents à *Juniperus* spp.
6220 * Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea
8130 Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles
8210 Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
8310 Grottes non exploitées par le tourisme
9340 Forêts à *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia*

Autre habitat (non d'intérêt communautaire) remarquable :

Corine Biotope : 41.73 Bois orientaux de *Quercus pubescens*

1.3 ZNIEFF ET ZICO

La forêt communale de Gourdon n'est concernée par aucune ZICO mais est incluse dans les ZNIEFF de type 2 suivantes :

- **Moyennes gorges du Loup** n° 06 10 Z 00
- **Plateaux de Caussols et de Calern** n° 06 09 Z 00

1.4 FLORE

1.4.1 Etages et séries de végétation.

➤ Etage mésoméditerranéen

La végétation de l'étage mésoméditerranéen appartient aux séries suivantes :

- série du chêne vert
- série rupicole du chêne vert et du genévrier de Phénicie
- série du chêne vert, frêne à fleurs et charme houblon (ou ostrya)
- série méditerranéenne du chêne pubescent.

➤ Etage supraméditerranéen

En adret entre 550 et 1250 m et en ubac 450/950 m

Les séries représentées sont :

- série supraméditerranéenne du chêne pubescent,
- série de l'ostrya.
- série supérieure du pin sylvestre

➤ Etage montagnard inférieur

Au dessus de 1250 m en adret et 950 m en ubac, cet étage est faiblement représenté dans la forêt de Gourdon. Il comprend la série mésophile du hêtre ici occupée par le pin sylvestre.

1.4.2. Relevé des espèces végétales remarquables.

La forêt communale abrite deux espèces de chênes tout à fait remarquables : le chêne chevelu, en limite d'aire de répartition, le chêne crenata, très rare dans les Préalpes.

Le charme houblon ou *Ostrya carpinifolia* est une espèce commune de la vallée du Loup mais ici en limite occidentale d'aire de répartition.

La localisation de ces espèces est portée sur la carte des espèces végétales remarquables (annexe7).

La liste des espèces végétales remarquables présentes sur la forêt communale est détaillée ci-après :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut de protection	Observations
<i>Quercus crenata</i>	Faux chêne liège	P. Nationale	Très rare dans les Préalpes
<i>Quercus cerris</i>	Chêne chevelu		Limite d'aire
<i>Ostrya carpinifolia</i>	Charme houblon		Limite d'aire
<i>Fraxinus ornus</i>	Frêne à fleurs		Limite d'aire
<i>Sorbus torminalis</i>	Alisier torminal		Rare
<i>Molopospermum peloponnesiacum</i>	Moloposperme du Péloponnèse	P. Régionale	
<i>Brassica montana</i>	Chou de montagne	P. Régionale	
<i>Cachrys trifida</i>	Amarinthe	P. Régionale	
<i>Iberis linifolia</i>	Ibérus à feuilles de lin	P. Nationale	
<i>Sedum fragrans</i>	Orpin à odeur suave	P. Nationale	
<i>Ballota frutescens</i>	Ballote frutescente	P. Régionale	
<i>Delphinium fissum</i>	Dauphinelle fendue	P. Régionale	
<i>Ephedra major</i>	Grand Ephédra	P. Régionale	Seule localité des A-M.

<i>Lavatera maritima</i>	Lavatière maritime	P. Nationale	
<i>Lilium pomponium</i>	Lis turban	D.H. annexe V ; AP	
<i>Viola jordanie</i>	Violette de Jordan	P. Régionale	
<i>Carpinus betulus</i>	Charme		
<i>Euphorbia hyberna</i> <i>subsp. Canutri</i>	Euphorbe de Canut		Endémique des A-M.

DH : Directive Habitats AP : protection par arrêté préfectoral limitant la cueillette.

Le vallon situé à la limite des parcelles n° 18 et 21 abrite un peuplement remarquable de chêne chevelu. *Quercus cerris* figure parmi les raretés de la flore du sud-est de la France. Dans la parcelle 23 à proximité de la carrière sont présents une doline ainsi qu'un bel individu de *Quercus crenata*.

Le site des barres et du plateau de Cavillore est particulièrement riche écologiquement mais l'avancée forestière referme les espaces ouverts sur le plateau.

De plus à proximité immédiate de la forêt au clos d'Aubriac sont connus :

Cytisus ardoini

Iris graminea

Espèces protégées qu'il serait intéressant de rechercher en forêt communale.

La flore de la forêt communale de Gourdon comporte donc un panel d'éléments remarquables.

1.4.3 Répartition des essences forestières.

ESSENCES	% DE LA SURFACE BOISEE	SURFACE
Chêne pubescent	78%	153,30
Chêne vert	7%	14,21
Charme houblon	3%	6,48
Frêne à fleurs	3%	6,38
Autres feuillus	2%	4,40
Pin sylvestre	7%	15,08
TOTAL boisé	100%	194,77

Dans le bois dit « de Gourdon », les peuplements forestiers sont largement dominés par le chêne pubescent. Son développement est correct, malgré la xéricité des sols superficiels, à laquelle il est adapté.

Le charme houblon est une espèce en limite occidentale d'aire de répartition, adaptée au climat ligure. Il recherche les situations plus confinées dans les pentes des gorges ou en fond de ravin.

Le pin sylvestre est ubiquiste, il s'accommode des milieux rocaillieux et délaissés par le pastoralisme où il réoccupe rapidement l'espace. Il est ici souvent considéré comme potentiellement envahissant dans les landes et les garrides d'intérêt communautaire ou d'intérêt pastoral, ou pour des raisons paysagères.

Le chêne vert peuple les rocaillies et les falaises bien exposées situées sous le plateau de Cavillore, où il s'installe très haut à la faveur de la topographie, comme le long du CD3 sous le bois de Gourdon.

1.4.4 Peuplements et arbres biologiquement remarquables.

Dans le bois de Gourdon existe dans un vallon peu marqué un peuplement de chêne pubescent mélangé à du chêne chevelu (ici en limite occidentale d'aire de répartition) et à quelques individus plus disséminés de faux chêne liège. Cet habitat forestier original se rattache à l'Orno-Quercetum pubescentis (Klika, 1938), association décrite initialement dans le sud de l'ex-tchécoslovaquie, que l'on retrouve ici en limite d'aire. Ce type forestier existe également à Lucéram dans le département.

Le chêne chevelu (rare dans les Alpes maritimes) est connu à Lucéram, Sospel et Saint-Vallier, et le faux chêne liège à Lucéram, Saint-Vallier et dans le parc naturel départemental de la Valmasque.

1.4.5 Précisions sur l'état sanitaire des peuplements.

L'état sanitaire commun à toute la zone est relativement correct malgré les conditions stationnelles peu favorables et une succession de sécheresses ces dernières années.

La dérive climatique pourrait entraîner une évolution rapide de cette situation, mais elle n'est pas perceptible à ce jour en forêt communale de Gourdon.

1.5 DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS FORESTIERS

Toutes les descriptions typologiques ont été effectuées entre juillet 2006 et mars 2007. La méthode a consisté en un prézonage sur orthophoto suivi de l'établissement sur le terrain de fiches descriptives évaluant :

- les conditions stationnelles
- le risque incendie
- les niveaux d'enjeux écologique, paysager, touristique, cynégétique, pastoral
- le type de peuplement
- les taux de boisement
- la structure
- la proportion des essences
- le niveau de régénération
- l'âge, la densité, le volume moyens
- la dynamique naturelle, l'état sanitaire, la durée de survie
- les coupes et les travaux préconisés

En sus ont été réalisées un certain nombre de relevés dendrométriques par placettes dans les secteurs considérés comme potentiellement exploitables, afin d'obtenir une évaluation de l'accroissement, du volume disponible et mobilisable.

On distingue onze types de peuplements principaux :

TYPES DE PEUPELEMENTS :

1. Chêne pubescent, mélange futaie sur souche / taillis vieilli accessible : 108,67 ha

peuplement fermé ou bien venant ; divers âges (30 à 100 ans)

hauteur moyenne 6 à 14 m ;

volume moyen : 80 à 160 m³/ha

présence d'essences disséminées (érables, alisiers, chênes chevelus et *crenatas*)

2. Chêne pubescent, mélange futaie sur souche / taillis vieilli non accessible : 19,82 ha

identique au précédent mais non accessible

3. Chêne pubescent, taillis vieilli pauvre sur dalle rocheuse : 24,81 ha

peuplement ouvert sur sol pauvre ; divers âges (15 à 120 ans)
très peu productif , hauteur moyenne 2 à 6 m, diamètre moyen de 10 cm ;
volume moyen : - de 80 m3/ha
présence de genévrier et de chêne vert

4. Jeune futaie de charme houblon : 6,48 ha

avec quelques espèces disséminées (érables, sorbiers, alisiers, chênes)

5. Lande en cours d'envahissement par le pin sylvestre : 16,59 ha

Lande ouverte pâturée, proche de peuplement adulte de pin sylvestre hors forêt
Quelques pins adultes et envahissement de semis et de jeunes pins de – de 2 m de haut

6. Lande fermée : 121,97 ha

Lande principalement fermée par le genêt mais aussi par d'autres broussailles (ciste et buis)

7. Lande ouverte : 58,92 ha

Garride à thym et lavande à vocation pastorale

8. Lande ouverte en cours d'envahissement par le genêt, genévrier : 93,70 ha

Garrigue sous-pâturée à thym et lavande à vocation pastorale colonisée par le genêt et le genévrier
par place ou disséminé

9. Recolonisation forestière (chêne vert et pin sylvestre) : 14,21 ha

Ancien pâturage abandonné colonisé principalement par le pin sylvestre

10. Recolonisation forestière (charme houblon, frêne à fleur, érable à feuilles d'aulx, pin sylvestre) : 20,78 ha

Ancien pâturage ou cultures abandonnées colonisés principalement par les feuillus depuis plus de 50 ans.

Sol riche et frais

11. Zone rupestre: 107,65 ha

falaise, éboulis ou autre zone rocheuse (lapiaz, dalle rocheuse)

Estimation des volumes dans le « Bois de Gourdon »

Des relevés dendrométriques ont été réalisés pour estimer les volumes de bois de chauffage (il n'existe pas d'autres types de produits ligneux) en place et exploitables à l'avenir. Ils ont consisté en des mesures dans le mélange futaie / taillis de chêne pubescent du « Bois de Gourdon », dans les secteurs jugés intéressants pour la production de bois de feu.

La méthode utilisée découle du guide technique du forestier méditerranéen.

Sur 16 placettes circulaires de 6 ares ont été mesurées les hauteurs des 1^{er}, 3^{ème} et 5^{ème} plus gros arbres de la placette de façon à en déduire la hauteur dominante moyenne.

La moyenne de ces trois mesures combinée à l'âge (évalué par comptage des cernes) permet de déduire la classe de fertilité du peuplement à l'aide d'un abaque. Tous les peuplements considérés sont dans les classes II inférieur à II supérieur.

La surface terrière a été mesurée au relascope et le volume est déduit par la formule suivante :

$$V = 21,2 + 0,367 G H^{\circ}$$

G : surface terrière mesurée

H° : hauteur dominante mesurée

La classe de fertilité donne des indications sur la durée de renouvellement du taillis.

Les volumes mesurés dans les différentes placettes s'échelonnent de 62 à 124 m³/ha, avec une moyenne à 100 m³/ha environ.

La productivité des peuplements s'estime entre 1 et 2,5 m³/ha/an.

Les volumes mesurés s'entendent jusqu'à découpe 4 cm.

Tableau de répartition des types de peuplements par parcelles (surfaces) :

Type de peuplement Parcelles	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	Total
1				6.48						3.67	9.86	20,01
2										3.60	16.10	19,70
3										4.97	17.46	22,43
4									3.48	5.61	10.32	19,41
5									3.40	2.93	14.55	20,88
6									6.52		16.48	23,00
7									0.81		13.81	14,62
8						19.61						19,61
9					6.89		13.67					20,56
10						21.27						21,27
11					9.70		8.89				9.07	27,66
12	9.59						13.88					23,47
13						20.91	3.04					23,95
14	5.20		11.90			2.42						19,52
15	3.17		1.63			0.55	7.76					13,11
16	0.97		0.56				11.30					12,83
17	19.54					0.26						19,80
18	8.96		10.72				0.38					20,06
19	9.25					0.49						9,74
20	10.14					9.17						19,31
21	14.77					0.81						15,58
22	9.14					11.48						20,62
23	17.94											17,94
25								18.92				18,92
26		3.42						30.79				34,21
27		9.67						16.20				25,87
28						14.01		12.81				26,82
29		6.73						14.98				21,71
30						20.99						20,99
Total	108.67	19.82	24.81	6.48	16.59	121.97	58.92	93.70	14.21	20.78	107.65	593,60

1.6 FAUNE SAUVAGE

Faune remarquable

↳ **Oiseaux :**

La perdrix rouge (annexe II, de la directive « Oiseaux ») est présente sur Cavillore, ainsi que le rare crabe à bec rouge qui niche dans la falaise. L'aigle royal niche à Gourdon en dehors de la forêt communale. Sont également présents parmi les oiseaux d'intérêt patrimonial la fauvette pitchou, la

pie grièche écorcheur, l'alouette lulu, l'engoulevent d'Europe, le grand duc, le circaète Jean-le-blanc (toutes ces espèces sont classées à l'annexe I de la directive oiseaux).

↳ **Chiroptères :**

La grotte du Revest est connue pour abriter une remarquable population de chiroptères, dont le rare minioptère de Schreibers (annexe II, de la directive « Habitats »), espèce en fort déclin. L'oreillard roux (annexe IV, de la directive « Habitats ») et le molosse de Cestoni (annexe IV, de la directive « Habitats ») sont également présents sur ce site, sans doute en compagnie d'autres espèces de chauves souris.

↳ **Reptiles :**

La vipère d'Orsini (annexe II, de la directive « Habitats ») est connue sur les plateaux de Calern et Caussols et sans doute présente en certains cantons supérieurs non forestiers (cantons de la Lauve et Escavuires)

↳ **Insectes :**

Le très rare pique prune (annexe II, de la directive « Habitats ») a été observé sur le plateau de Cavillone. Le lucane cerf-volant (annexe II, de la directive « Habitats ») et le grand capricorne (annexe II, de la directive « Habitats ») qui affectionne les chênes sont très probablement présents. L'écaille chinée (annexe II, de la directive « Habitats ») est très présente, en particulier à proximité des cours d'eau.

Espèces chassées :

Le site héberge cerfs, chevreuils et sangliers ainsi que lièvres, bécasses, perdrix et faisans.

1.7 RISQUES NATURELS PESANT SUR LE MILIEU

1.7.1 Risques géologiques

Une importante part du territoire de la commune de Gourdon est exposée aux chutes de blocs. Toutefois les falaises présentes en forêt communale ne menacent pas d'autres enjeux que la route et ne dominent pas directement les habitations.

1.7.2 Risques d'incendie

La forêt constitue un secteur où le risque d'incendie est bien présent.

La combustibilité du milieu est certaine et augmente avec le développement des landes à genêt et du sous-bois arbustif.

Le risque est assez fort pendant la période estivale dans les stations les plus sèches (falaises, garrides ...), mais surtout en fin de période hivernale dans les boisements et les landes, quand l'herbe est sèche et jaunie.

Des dégâts significatifs ont déjà été infligés par le passé sur les parcelles 12-14-17-18 sur 36 ha environ.

Certains équipements ont été créés en prévention dans le secteur dit du « bois de Gourdon » : une piste et deux citernes DFCI y sont présentes, ainsi qu'un pare-feu entretenu par brûlage dirigé le long de la piste.

TITRE 2. ANALYSE DES BESOINS ECONOMIQUES ET SOCIAUX

2.1 PRODUCTION LIGNEUSE

Les produits ligneux fournis par la forêt communale de Gourdon dans ses cantons accessibles et desservis par routes et pistes sont exclusivement constitués de bois de chauffage à cette date. La qualité des bois et les conditions stationnelles ne permettent pas d'envisager de production bois d'œuvre.

Le bois énergie est ici exploité depuis quelques années sous forme de bois de chauffage, grâce à des travaux exploités en régie par la commune puis délivré aux habitants, de l'ordre de 200 stères par an.

La collectivité souhaite poursuivre cette formule dans la mesure de la production pouvant être offerte par la forêt communale. En effet au vu de la surface exploitable, du volume sur pied et de la durée de rotation à adopter entre deux coupes, il ne sera pas possible de poursuivre au rythme actuel sur la durée de l'aménagement. Une évaluation du volume mobilisable sur la période a été effectuée et un programme de récolte établi au titre 5.

Ces exploitations mobilisent la totalité du bois énergie exploitable en l'état et il n'y aura donc pas d'évaluation de production de plaquettes en parallèle.

La valeur sur pied des produits ligneux exploités peut s'estimer à 5 Euros/m³.

2.2 AUTRE PRODUCTION : GRANULATS CALCAIRES - CARRIERES

L'ancienne parcelle 24 (aujourd'hui distraite du régime forestier et n'appartenant plus à la forêt) est entièrement dédiée ainsi que d'autres terrains alentours à l'extraction de granulats calcaires et concédée par la commune à la société SPADA. Cette carrière très importante (la plus importante du département en terme de granulats calcaires) fournit aujourd'hui au travers de sa redevance de foretage 80% des revenus de la commune de Gourdon.

L'exploitation prévue à l'heure actuelle permet l'extraction sur l'ancienne parcelle 24.

Une extension aux parcelles voisines relevant aujourd'hui du régime forestier n'est pas exclue, même si aucune décision en ce sens n'est arrêtée à ce jour.

Les enjeux écologiques et paysagers mériteraient alors d'être discutés, car si l'agrandissement de la carrière portait sur la parcelle 23, le peuplement remarquable de *Quercus crenata* serait concerné.

L'ancienne carrière dite ROTH a fait l'objet d'une exploitation, aujourd'hui achevée, sur quelques hectares de la parcelle 7. La réhabilitation est aujourd'hui encore en cours et les combles menées quasiment à terme.

Il n'existe donc plus de convention de foretage dans la forêt communale.

2.3 ACTIVITES CYNEGETIQUES

Le droit de chasse est concédé à l'association communale, qui compte environ 130 adhérents, pour un montant annuel de 45,73 € en 2006.

Les sangliers et chevreuils sont recherchés par une vingtaine de chasseurs spécialisés dans le grand gibier. Le sanglier reste l'espèce la plus prisée, mais le chevreuil tend à prendre une place toujours plus importante avec le développement de sa population.

Deux battues s'organisent en alternance une semaine sur deux et se déroulent les jeudis, samedis et dimanches. La période intense de battues est surtout entre le 10 octobre et le 15 janvier. Les principaux secteurs sont les parcelles 13-15-21-24-23-29-30.

Les attributions en matière de bracelets ont été de 20 chevreuils et 2 faons en 2005 (16 chevreuils et 0 faons réalisés). En 2006, 20 chevreuils, 2 faons et 2 cerfs adultes ont été attribués et réalisés.

La demande 2007 porte sur les mêmes tableaux qu'en 2006.

45 sangliers ont été réalisés en battue par les 3 équipes.

En ce qui concerne le petit gibier, des lâchers de perdreaux et de faisans sont effectués chaque saison.

40 lièvres ont été prélevés l'an dernier. Les réalisations en matière de bécasses, perdrix et grives ne sont pas connues, mais la tendance globale est à la diminution des populations.

Il est à noter que la chasse « à la glu » est encore pratiquée à Gourdon par une quinzaine de chasseurs.

Une importante réserve de chasse agréée a été mise en place en limite est de la commune (hors forêt communale). Une partie est en forêt communale.

Le canton de Cavillone est en réserve.

2.4 ACTIVITES PASTORALES

La gestion pastorale concerne environ 2 200 ha du territoire communal de Gourdon dont une bonne partie de la forêt communale.

Les données exploitées ci-dessous proviennent de l'étude menée par le CERPAM en décembre 2000 et sont issues d'une enquête menée auprès des éleveurs.

La présence dans l'ensemble de l'espace naturel de Gourdon de nombreuses infrastructures pastorales relictuelles (bergeries, parcs, cabanes, puits,...) témoignent de l'importance des activités pastorales dans le passé.

Quatre éleveurs utilisent ce territoire de façon hétérogène, de nombreux secteurs n'étant plus accessibles pour un troupeau. Des conflits d'usages se sont parfois développés pour cette raison.

N°	Nom de l'éleveur	Age	Siège d'exploitation	Système d'élevage	Troupeau effectif
1	Pierre COURRON	32	Gréolières	-	600 brebis mères
2	Jacques COURRON	30	Gourdon	Spécialisé ovin Viande	300 brebis mères
3	André FRANCA	47	Gourdon	Spécialisé ovin Viande	350 brebis mères
4	Jean Marie RISSO	45	Le Bar sur Loup	Spécialisé ovin Viande	400 brebis mères

CERPAM 2000

Les troupeaux transhument pendant l'été et, pour certains la fonction des années, une partie de l'automne et du printemps sur d'autres communes.

Les contraintes liées aux caractéristiques des territoires pastoraux sont :

Le **découpage** des unités pastorales

- **Les limites des territoires** n'ont souvent pas de définition claire, pour les raisons précitées. Il existe donc des conflits d'utilisation de certains espaces entre troupeaux voisins.

Les **charges animales** prévues aux concessions découlent de l'étude pastorale réalisée par CERPAM à la demande de la commune de Gourdon.

L'**équipement** a été notablement amélioré. Certains travaux restent cependant nécessaires pour atteindre partout un niveau d'équipement acceptable.

L'**abreuvement** reste le problème le plus délicat, dans un contexte général de réduction des ressources en eau.

- **La fermeture des milieux** par enrichissement et reforestation amène une diminution de la quantité et de la qualité des surfaces pâturables.

Aujourd'hui la pression pastorale ayant considérablement régressé, les pelouses et les landes se referment sous l'accroissement spontané des genêts ou des boisements de feuillus et résineux.

Trois concessions de pâturage ont été passées entre la commune et les éleveurs (FRANCA, COURRON Pierre et COURRON Jacques)

Le Bois de Gourdon constitue un site de pâturage hivernal de qualité sur environ 140 ha. Ce secteur boisé est apprécié pour les jours d'intempérie. Le troupeau y circule facilement mais a tendance à se fragmenter. Il est exploité par la famille COURRON entre le 1^{er} janvier et la fin avril à partir de la bergerie CAUVIN en limite du bois. En gestion libre, le troupeau prélève de 100 à 150 jbp/ha car les animaux trient alors beaucoup. En gestion par parc, ce prélèvement pourrait être porté à 200 voire 250 jbp/ha, ce qui présenterait un intérêt évident en terme de DFCI. Toutefois la gestion est ici rendue difficile par la proximité du CD3 dans la partie basse, et donc la pression actuelle est très forte dans le haut du bois (voire excessive sur l'adret de la Lauve) et faible dans le bas.

Le vallon de Pierrefeu dans le canton du clos d'Aubriac est constitué en forêt communale par des pelouses xériques sur sol très pierreux exploitées par le troupeau de monsieur FRANCA en période hivernale. Ce site est en voie d'embroussaillage.

En résumé la forêt constitue un site de pâturage d'hiver très intéressant qui pourrait encore être mieux utilisé à condition d'envisager une gestion en parc dans le bois de Gourdon (attention cependant aux problèmes avec le tourisme et la libre circulation de la faune sauvage car des clôtures fixes sont non envisageables.

Des points d'eau seraient à envisager dans ce même site ainsi qu'à Cavillore, et certains débroussaillages au clos d'Aubriac.

LE CLOS D'AUBRIAC – VALLON DE PIERRE FEU.

Ecologie du milieu : milieu ouvert composé essentiellement de pelouse xérique et de lande claire d'adret à *Genista cinerea* avec un peuplement clairsemé de fruticée (parcelles 8-9-10).

En amont (parcelles 8-9), complexe en mosaïque de plateau karstique : pelouse rase et pelouse haute à *Brachypodium pinnatum*, dolines, blocs rocheux, buissons, bosquets.

En aval (parcelles 10-11), pelouse sur sol profond à *Bromus erectus*, pré et vieux pré embroussaillé à épineux, falaises, barres rocheuses et quelques petits boisements de résineux à *Pinus sylvestris* (parcelle 11).

Ce quartier fait partie du circuit de pâturage de M. Franca. Les limites en amont font partie des zones de litige entre les deux principaux bergers (selon l'étude du CERPAM).

MONTET.

Ecologie du milieu : quartier divisé en trois milieu bien distinct : en aval, forêt à *Quercus pubescens* dominant et *Ostrya carpinifolia*, la zone centrale est composée de barres rocheuses qui marquent une limites entre la forêt et un milieu complexe en mosaïque de plateau karstique. On retrouve alors des landes denses en adret à *Genista cinerea*, ainsi que des pelouses xériques ; une mosaïque de pelouse haute à *Brachypodium pinnatum*, quelques pelouses sur sol profond à *Bromus erectus*.

Ce quartier est exploité en partie est par M. Risso, et en partie ouest par la famille Courron. Les limites de pâtures sont mal définies ici aussi, ce qui entraîne des litiges entre les deux bergers.

BARRES DE CAVILLORE.

Ecologie du milieu : barres rocheuses qui font ici transition entre des forêts plus ou moins denses à *Ostrya carpinifolia*, *Quercus pubescens*, parfois même *Pinus sylvestris*. Aux abords du plateau, en haut des barres rocheuses croissent des peuplements purs d'*Ostrya carpinifolia* et des yeuseraies.

2.5 ACCUEIL DU PUBLIC

Gourdon est une commune touristique très fréquentée, réputée pour son site dominant les gorges du Loup et son village perché.

L'attraction principale est la visite du village, toutefois les activités touristiques et sportives en milieu naturel se sont également beaucoup développées dans la région, à l'image du vol libre et du parapente (Gourdon est un site réputé), de l'escalade, du canyoning, de la randonnée, de la spéléologie, du VTT.

La forêt est surtout concernée par les activités de parapente et de randonnée.

La municipalité a émis le souhait de développer une aire d'accueil dans le bois de Gourdon en parcelle 17. L'aménagement prévoira l'installation d'un équipement de pique-nique ainsi que des panneaux de sensibilisation à l'environnement. Le but est de mettre en valeur l'intérêt que porte la commune à la nature et à son patrimoine. La municipalité aimerait en outre mieux maîtriser la fréquentation de sa forêt dans les parties à fort impact paysager.

La fréquentation actuelle est variable selon les quartiers ; le bois est parcouru de façon modérée par les promeneurs locaux et ceux de passage. Quelques sites de spéléologie « clandestins » ont pu être découverts lors des différentes prospections. Plusieurs gouffres sont visités sur les plateaux de Caussols et de Cavillore. L'impact sur l'environnement est modéré et ne touche qu'une faible proportion du territoire.

La grotte du Revest est une des cavités les plus fréquentées du département. Elle abrite une colonie de minioptères de Schreiber, espèce hautement patrimoniale, ainsi que d'autres chauves-souris et éléments de faune endogée, et constitue donc un milieu naturel remarquable.

2.6 PAYSAGES

La forêt communale de Gourdon s'inscrit dans les grands sites naturels des gorges du Loup et des plateaux karstiques de Caussols et de Cavillone. La **sensibilité paysagère externe** est donc souvent très forte, en particulier pour les cantons les plus exposés aux différents points de vue (village, route de Caussols, belvédère de La Sarrée à Bar sur Loup...).

Le bois de Gourdon lui-même, au relief peu accentué, présente une sensibilité paysagère moyenne dès lors que l'on s'éloigne de la route ou de la piste forestière. A proximité de ces dernières, c'est surtout l'**ambiance paysagère forestière en vision interne** qui est appréciée par les promeneurs.

2.7 RICHESSES CULTURELLES

Les vestiges d'un passé agricole et pastoral sont évidents. Ils sont dissimulés dans le bois, le vallon de Pierre Feu, sur le plateau de Cavillone ou encore dans la forêt du Montet. Ces reliques témoignent de la dynamique du territoire avec des parcs, des bergeries, des abris, des puits... Rien pour l'instant ne semble pouvoir porter préjudice à ce patrimoine mais il est important de le conserver.

Le village de Gourdon comporte des monuments classés comme son château.

Le site est inscrit au titre de la loi paysage.

2.8 STATUTS ET REGLEMENTS POUR LA PROTECTION DU MILIEU SE SUPERPOSANT AU REGIME FORESTIER

La commune de Gourdon fait partie des zones Natura 2000 « Préalpes de Grasse » et « Rivière et gorges du Loup ». La surface de forêt comprise dans le site Natura 2000 des « Préalpes de Grasse » est de 380 ha et de 126 ha dans le site « Rivière et gorges du Loup ». Il existe un projet de Parc Naturel Régional qui engloberait la commune de Gourdon.

Il n'existe pas de périmètres de protection de captage des eaux en forêt.

2.9 SUJETIONS DIVERSES

Plan d'occupation des sols : les terrains constituant la forêt sont classés ND au POS approuvé le 25/01/2002 de la commune, à l'exception des parcelles 20,21,22 et 23 classées en partie en NCc (carrière).

Dans certains cantons, la forêt est traversée par la canalisation du Foulon qui alimente en eau la région de Grasse à partir des prélèvements réalisés dans le Loup à Bramafan. Cette canalisation ancienne creusée dans les gorges en secteurs très escarpés est aujourd'hui très endommagée et présente de nombreuses pertes plus ou moins colmatées tout au long du parcours où elle est fortement exposée aux chutes de pierres.

Il existe une décharge non agréée en parcelle 6.

Notons enfin la réserve de parcelles privées enclavées (pas de concessions)

TITRE 3. GESTION PASSEE

3.1 TRAITEMENTS SYLVICOLES ANTERIEURS

La première décision d'aménagement date de 1909 (décret présidentiel du 20 mars 1908) et prévoit de soumettre la forêt au régime de taillis simple sur 160 ha avec une révolution de 24 ans.

Une nouvelle décision du directeur général des Eaux et Forêts en date du 9 mars 1929 a reconduit l'application du décret précédent pour une nouvelle période de 24 ans (1930-1953). En 1953, le gestionnaire a constaté que ces dispositions avaient porté entière satisfaction à la commune et les a reconduites sans rien y changer jusqu'en 1977.

Période 1906-1929

Les coupes ont concerné 80 ha, soit 2 768 m³ de bois prélevés. Le prélèvement moyen a été de 0,72m³/ha/an.

Période 1930-1953

122 ha ont été parcourus, soit 4 160 m³ représentant un prélèvement moyen de 1,08 m³/ha/an.

A partir de 1954, l'exploitation forestière a décliné et les produits ont été vendus à perte et sur une longue période. Il n'y a ensuite plus eu d'exploitation jusqu'en 1979, date à laquelle la commune a souhaité que les habitants bénéficient à nouveau de bois de feu.

A partir de cette date, le service forestier a donc procédé à diverses cessions de bois de chauffage vendu sous la forme de menus produits.

Dernier aménagement forestier :

Aménagement approuvé par l'arrêté ministériel du 4 décembre 1985 portant sur la période 1985/2004.

La forêt communale de Gourdon, d'une contenance de 616,08 ha, est divisée en deux séries :

SERIE	1 ^{ère} série - parcelles 1 et 8 à 30	2 ^{ème} série - parcelles 2 à 7
Surface	498,72 ha	117,35 ha
Mode de traitement	Conversion et transformation en futaie régulière	repos
Rotation des coupes	15 ans	20 ans
Objectif	Production ligneuse de bois de feu	Reconstitution et amélioration du capital
Surface à régénérer	65 ha	-
Production évaluée	550 m ³ /an	
Possibilité	Volume = 550 m ³	Contenance = 25,63 ha

Mesures générales prévues :

- création d'une piste desservant les parcelles 25 à 30.
- ouverture de tronçons de pistes permettant de desservir le haut de la parcelle 8 et le sud de la parcelle 11.
- entretien du réseau de sentiers de gestion.

- reboisements envisagés dans les parcelles 8, 9, 10, 11 et 24 (24 = carrière)
- aménagement de l'accueil à proximité du CD3.
- construction d'une citerne DFCI dans le canton d'Escavuire,
- réhabilitation biologique de la carrière Roth

Application

- Coupes :

L'assiette des coupes a dans la pratique été peu suivie.

Les coupes réalisées connues figurent dans le tableau suivant :

Année	Volume exploité	Surface	Parcelle	Qualité	destination
1995	78	7 HA	17 P	CHAUFFAGE	DELIVRANCE COMMUNE
2004	110	3 HA	18P	CHAUFFAGE	DELIVRANCE COMMUNE
2005	103	3 HA	18P	CHAUFFAGE	DELIVRANCE COMMUNE
2006	85	3HA	18P	CHAUFFAGE	DELIVRANCE COMMUNE
2006	25	1 HA	14 P	CHAUFFAGE	DELIVRANCE COMMUNE
Total	401 m3				

La récolte totale pour la période 1995 – 2006 s'élève donc à 401 m3, soit 34 m3/an.

Les coupes ont repris récemment en forêt communale après une longue période sans interventions.

-Travaux :

Depuis 2004, l'ONF propose un programme de travaux incluant l'exploitation de bois de chauffage en régie et la livraison aux habitants.

La demande augmente chaque année : 130 stères en 2004 ; 160 stères en 2005 et 200 stères en 2006. L'état d'assiette des coupes du précédent aménagement prévoyait l'exploitation des parcelles concernées mais n'a pas été réalisé.

3.2 TRAITEMENTS DES AUTRES ELEMENTS DU MILIEU NATUREL

Autrefois incluse dans le secteur soumis au Régime Forestier, la carrière SPADA n'en fait aujourd'hui plus partie.

La carrière Roth est encore en cours de réhabilitation après cessation de l'exploitation.

Des concessions de pâturage ont été passées avec MM Pierre COURRON , Jacques COURRON et FRANCA.

3.3 ETAT DES LIMITES ET DES EQUIPEMENTS

➤ Equipements de desserte

	LONGUEUR TOTALE (km)
Routes revêtues du domaine public	3,0
Routes en terrain naturel accessibles aux grumiers	3,46
Pistes	0,2

Il existe quelques insuffisances en matière de desserte notamment pour l'extraction des bois. En effet, certaines zones des parcelles 12, 14, 17, 20, 21, 22 et 23 ne permettent que très partiellement l'accès aux engins de débardage et rendent les coupes prévues difficiles.

A défaut de l'ouverture de nouvelles routes ou pistes, la création de passages aménagés pour les tracteurs forestiers (traînes) permettrait la vidange des produits.

➤ Equipements pastoraux

Les équipements pastoraux sont parfois peu nombreux, insuffisants ou mal adaptés. Le contexte conflictuel entre les éleveurs et la précarité des assises foncières handicapent une réalisation par les éleveurs qui permettraient une meilleure gestion de la ressource pastorale : points d'eau, bergeries, parcs de nuit... Voir à ce sujet les propositions d'aménagements pastoraux présentées par le CERPAM.

D'autre part, les responsables d'activités touristiques et sportives signalent la nécessité d'informer le grand public sur le pastoralisme, ses pratiques et son intérêt pour la préservation de la diversité des écosystèmes et des paysages.

La commune a réalisé un impluvium au Haut Montet en 2005 en partenariat avec l'ONF et grâce à des financements Natura 2000. Cet équipement permet à l'éleveur (Jacques COURRON) de réutiliser ce secteur autrefois en déprise par manque d'abreuvement des brebis, ce qui lui donne la possibilité de rester sur le secteur toute l'année.

Pâturage aux abords du CD3 au Bois de Gourdon : ce projet permettrait d'intégrer une composante DFCI à une gestion pastorale, mais il nécessite l'utilisation de clôtures mobiles ou semi-mobiles.

➤ Equipements DFCI

Les seuls équipements DFCI sont le pare-feu longeant la piste du bois de Gourdon, aujourd'hui entretenu par brûlage dirigé (tous les 2-4 ans), et deux citernes DFCI de 60 m3.

Il serait souhaitable d'entretenir ce pare-feu plutôt par pacage (voir précédemment pour la gestion du pâturage en parc) plutôt que par passage de feux répétés.

Par ailleurs il paraît nécessaire de s'interroger sur l'emplacement même du pare-feu qui semblerait beaucoup plus opérationnel le long du CD3. Par contre l'entretien à proximité de cette même route est très compliqué voire impossible à réaliser par brûlage et serait utilement amélioré par un pacage à l'aide de parcs semi-mobiles.

➤ Limites périmétrales et bornage

Les limites périmétrales sont bornées, mais ce bornage n'est souvent pas en bon état et manque d'entretien sur certains tronçons, ce qui peut en particulier poser problème au niveau de certaines enclaves dans les secteurs faisant l'objet de coupes de bois. Le parcellaire créé n'est généralement pas matérialisé sur le terrain.

Début de sa remise en état et création de limites depuis 2 ans dans le canton du Bois de Gourdon.

➤ Equipements d'accueil du public

Un certain nombre de sentiers traversent la forêt.

Certaines falaises ont été équipées pour l'escalade par les grimpeurs, parfois de façon « sauvage » par le passé. Une convention a été passée entre la fédération française de la montagne et de

l'escalade (FFME) et la commune en application d'une concertation menée dans le cadre de Natura 2000. Celle-ci fixe le cadre de cette activité. Les principaux sites se situent néanmoins en dehors de la forêt du bois de Gourdon.

Le canyoning se pratique dans le Loup mais également dans le Riou de Gourdon de façon plus anecdotique (principalement au printemps et en automne car en été ce canyon est sec). Le canyon est équipé et fréquenté par les professionnels qui y emmènent parfois des groupes, même s'il ne figure pas dans les guides « Randoxygène » du Conseil Général.

TITRE 4. SYNTHÈSE : OBJECTIFS, ZONAGES, PRINCIPAUX CHOIX

4.1 EXPOSE CONCIS DES PROBLEMES POSES ET DES SOLUTIONS RETENUES

ENJEUX	OBJECTIFS
Forêt en contexte méditerranéen peu productif. Seul le bois de feu est un produit ligneux exploitable.	Exploitation des quelques zones accessibles visant à la production puis la délivrance de bois de chauffage aux habitants.
Usage pastoral d'une surface importante. Déficit d'équipements pastoraux Assises foncières des exploitations posant parfois problème. Fermeture de certains milieux.	Favoriser la lutte contre la fermeture des paysages et des milieux à l'aide du pastoralisme. Conforter et organiser l'usage pastoral. Aider à l'assise foncière des exploitations et mettre à disposition les équipements indispensables à une gestion pastorale durable sur certains espaces.
Enjeux écologiques forts Natura 2000 : SIC et ZPS Objectifs de gestion définis dans les documents d'objectifs	Identification et prise en compte dans le plan de gestion des éléments naturels remarquables. Gestion pastorale, forestière et d'accueil du public intégrant les objectifs des documents d'objectifs des sites.
Enjeux paysagers forts Forêt fréquentée et traversée par une route passante menant à un village très touristique constituant un belvédère sur certains cantons.	Gestion des espaces naturels n'induisant pas de modifications brutales des paysages. Amélioration de l'accueil du public. Création d'une aire d'accueil et de sensibilisation au « bois de Gourdon ».
Sensibilité aux feux de forêts assez forte	Entretien des équipements DFCI existants, gestion pastorale intégrant les enjeux DFCI

4.2 DEFINITION DES OBJECTIFS PRINCIPAUX – DIVISION DE LA FORET EN SERIES

La forêt formera une série unique.

OBJECTIFS	surface
Protection générale des milieux et des paysages , production de bois de feu, accueil du public et usage pastoral	593,60 ha

Durée d'application de l'aménagement : 20 ans, 2007-2026.

4.3 DECISIONS FONDAMENTALES RELATIVES A LA SERIE UNIQUE

Surface : 593.60 ha

Surface réduite : 194,77 ha

4.3.1. Structures objectifs, mode de traitement

La structure idéale recherchée dans les zones à boisements constitués sera la **futaie irrégulière par bouquets et par parquets**.

Cette structure sera obtenue par évolution naturelle de peuplements non accessibles et donc non exploitables sur l'essentiel de la surface.

Le mélange futaie/taillis préexistant dans les zones exploitables du Bois de Gourdon sera conservé sans rechercher la transformation en futaie. En effet, la densité en grands ongulés pourrait rendre une opération de régénération dans le cadre d'une gestion en conversion délicate et onéreuse. De plus ce mélange est adapté à la structure recherchée tant pour la production de bois de feu, que pour les considérations paysagères, pastorales ou environnementales.

4.3.2. Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Seul le chêne pubescent fait l'objet de peuplements véritablement exploitables à ce jour. Les autres essences de pur accompagnement ne sont donc pas prises en compte dans le tableau suivant

ESSENCES SUCEPTIBLES D'EXPLOITATION	OPTIMUM EXPLOITABILITE DE L'ESSENCE PRINCIPALE	
	Age	Diamètre
Chêne pubescent (réserves)	120	35

Evolution de la répartition des essences dans la série :

ESSENCES	REPARTITION DES FORMATIONS EN % DU COUVERT		
	ACTUELLE	A L'ISSUE DE L'AMENAGEMENT	A LONG TERME
Chêne pubescent	26	27	29
Chêne vert	2	2	3
Pin sylvestre	2	4	10
Charme houblon	1	2	3
Frêne à fleurs	1	2	3
Autres feuillus	1	2	4
landes	49	45	30
Zones rupestres	18	18	18
TOTAL	100	100	100

Dans les secteurs exploitables, l'objectif est de gérer la forêt de façon à en retirer des produits ligneux conformément aux souhaits du propriétaire, tout en favorisant le développement et la conservation des espèces remarquables.

Le chêne pubescent restera bien entendu l'essence principale, mais la forêt pourra alors s'enrichir d'un écosystème intéressant. La présence des chênes chevelu, vert et crenata (non cité ici de par sa proportion trop faible) permet la diversité et augmente l'intérêt écologique de la série.

4.3.3. Détermination de l'effort de régénération

Surface à régénérer d'équilibre (Se)

Calculée sur la surface exploitable : $Se = 32,46$ ha soit $1,62$ ha/an

Contrainte maximale de régénération :

Il n'existe pas à proprement parler de contraintes fortes de régénération, sauf à voir apparaître des dépérissements importants non connus à ce jour.

Surface à régénérer retenue :

$Sr = Se$ soit $32,46$ ha sur 20 ans ou $1,62$ ha/an.

Cette donnée est très théorique dans la mesure où seulement la moitié des peuplements environ est susceptible d'opérations sylvicoles, le surplus étant laissé au repos.

4.3.4. Classement des unités de gestion

Compte tenu des peuplements en place et des traitements retenus, il a été défini trois groupes différents dans la série.

GROUPE	PARCELLES	SURFACE (ha)
Production de bois de feu	12,14,17,18,19,20,21,22,23	166,04 ha (dont 108,67 ha de peuplements effectivement exploitables)
Evolution naturelle et pastoralisme	1 à 11,13,15,16,25 à 30	427,56 ha

Le groupe de production de bois de feu correspond aux peuplements accessibles et suffisamment riches du bois de Gourdon pour fournir des produits ligneux pendant la durée du présent aménagement.

Le groupe en évolution naturelle correspond aux peuplements forestiers sans intérêt de production car inaccessibles ou trop pauvres. C'est ici le cas des peuplements ouverts, situés en pente raide ou sur dalle rocheuse, ou des peuplements jeunes ou des vides (généralement peuplements ouverts à sumac fustet ou à genévrier).

La gestion pastorale s'applique sur certaines parties de ces deux groupes (en particulier le second) dans les zones ouvertes ou de forêt claire utilisées par les troupeaux. Elle porte sur les zones où la consommation de la strate herbacée annuelle participe aux objectifs de gestion écologique, paysagère ainsi qu'à la limitation des risques d'incendie.

TITRE 5. PROGRAMME D'ACTION

5.1. DISPOSITIONS CONCERNANT LE FONCIER

Entretien limites et parcellaire

Recherche des bornes, des limites de la forêt, du parcellaire dans le « bois de Gourdon » et masquage à la peinture.

Délimitations à envisager

Il serait nécessaire d'achever la délimitation des enclaves.

Au total il est nécessaire d'envisager un programme moyen annuel de réfection des limites et parcellaire d'environ 1 000ml/an pour assurer la bonne veille du domaine communal.
Coût estimé : environ 1 800 Euros/an

Résorption des enclaves.

La résorption des enclaves par acquisition voire échange doit être considérée comme un but à atteindre au gré des opportunités.

5.2. PROGRAMME D'ACTION RELATIF A LA SERIE UNIQUE

5.2.1. Opération sylvicoles : coupes et travaux.

- **L'essentiel de la forêt est laissé en évolution naturelle** (groupe évolution naturelle et pastoralisme).

- **Dans le groupe de production de bois de feu, un programme de coupe est proposé** visant à la valorisation des peuplements accessibles et suffisamment riches du bois de Gourdon sur 108,67 ha pour la délivrance de bois de chauffage destiné aux habitants de la commune.

Aujourd'hui ces coupes sont réalisées en régie : le bois après exploitation est vidangé puis transporté et livré aux habitants coupé en morceaux d'un mètre (50 Euros/stère en 2007) ou de 50 cm (65 Euros/stère).

9 blocs d'exploitation ont été individualisés dans le groupe de production de bois de feu dans lesquels les passages et prélèvements estimés sont programmés par ordre de passage.

Les prélèvements ont été évalués par extrapolation des mesures faites sur les placettes et ne sont donc que purement indicatifs. Il a été considéré que 80% du volume sur pied du taillis pouvait être prélevé en 3 rotations de 15 ans environ selon les indications du guide technique et la classe de fertilité identifiée.

Bloc d'exploitation numéro	Parcelle forestière	Surface à passer en coupe en ha	Années de passage indicatives	Volume à l'hectare moyen estimé m3/ha	Volume présumé réalisable en m3
1	17	16,6	2007 et 2008	95	400
2	23	17,9	2009 à 2011	95	400
3	12	8,5	2012	120	300
4	19	8,2	2013	98	200
5	21	15,6	2014 à 2016	124	340
6	22	20,6	2017 à 2018	95	500
7	14	17,7	2019 à 2020	90	400
8	20	24,1	2021	62	300
9	18	9,8	2022 à 2023	100	240
1	17	16,6	2024		200
2	23	17,9	2025 et 2026		250

L'ordre de passage est à respecter mais les dates indiquées pourront être avancées ou décalées dans la période d'aménagement si nécessaire.

Le volume total présumé réalisable est estimé à 3530 m3 soit environ 175 m3/an en moyenne.

Règles de culture :

- Groupe évolution naturelle et pastoralisme : sans objet
- Groupe de production de bois de feu :

Les peuplements de taillis vieillis sont en voie d'évolution naturelle vers la futaie sur souche.

Ils présentent aujourd'hui souvent un aspect mélangé futaie/taillis, les quelques tiges ayant crû plus vite s'individualisant. L'aspect paysager est intéressant et 10 à 20 % d'arbres présentent un aspect de futaie. Ils seront conservés pour préserver l'ambiance et la continuité paysagère.

Il n'est toutefois pas envisagé de poursuivre de la conversion en futaie, une régénération ultérieure pouvant s'avérer coûteuse et problématique pour des peuplements peu productifs et en présence d'une forte densité d'ongulés sauvages. La conversion en futaie pure ne semble donc pas adaptée au contexte local, et les brins de taillis (à l'exception des 10 à 20% à aspect de « réserves ») seront recépés à l'occasion des coupes prévues, avec un objectif de renouvellement sur une période de 45 ans, soit trois rotations de 15 ans en moyenne.

Les coupes seront donc adaptées dans ce cadre en intervenant le plus généralement par coupes rases de taillis sur bouquets ou petits parquets, ou par sélection au sein des cépées selon le cas.

Les arbres les mieux conformés à objectif de « réserve » seront quant à eux conservés et favorisés pour des considérations paysagères ainsi que pour assurer un minimum de renouvellement des souches par régénération naturelle dans la durée.

Les individus des espèces *Quercus cerris* et *Quercus crenata* ne seront pas coupés, à moins que l'opération ne vise à l'amélioration interne du peuplement de ces chênes rares qui seront systématiquement favorisés ou préservés.

Travaux sylvicoles :

La faible valeur des produits issus de la forêt plaide pour une minimisation des interventions sylvicoles. Celles ci seront menées à l'occasion des coupes. Aucun autre travail sylvicole n'est envisagé en dehors.

5.3. AUTRES OPERATIONS EN FAVEUR DU MAINTIEN DE LA BIODIVERSITE

Les espèces de chênes *Quercus crenata* et *Quercus cerris* présentent un caractère patrimonial marqué en raison de leur rareté. A l'occasion des coupes sur leurs secteurs de présence, ils seront favorisés. Il sera évité de couper les sujets sauf s'il s'agit d'amélioration globale du peuplement même de ces espèces rares.

La préservation des éléments de flore remarquable doit également être assurée (suivi, veille vis-à-vis d'aménagements divers)

Une gestion pastorale équilibrée du territoire est de même de nature à permettre d'entretenir des espaces ouverts accueillant des espèces remarquables. A contrario un surpâturage banalise rapidement le milieu.

5.4. GESTION DE L'EQUILIBRE FAUNE/FLORE

La population de chevreuil et d'ongulés sauvages en général a nettement évolué ces dernières années et exerce sans aucun doute une forte pression sur le milieu. Il apparaît intéressant de suivre de près cette évolution de façon à réguler, au moyen des plans de chasse, l'équilibre naturel.

Il peut en effet exister une concurrence forte entre les troupeaux ovins présents sur le site et les ongulés sauvages sur le gagnage. Il en résulte alors une trop forte pression qui déséquilibre les milieux naturels.

5.5. DISPOSITIONS CONCERNANT LES EXPLOITATIONS PASTORALES

Le quartier du « bois de Gourdon » est exploité en période hivernale, exclusivement par M. Pierre Courron.

Les circuits de pâturage se déroulent à partir de la bergerie de l'Embarnier, située au dessus de la forêt communale. Le troupeau exploite largement la partie située en amont de la forêt. Par contre, **l'exploitation du bois est plus lâche malgré une ressource estimée conséquente par le CERPAM** et concentrée dans la partie supérieure, surtout pendant les périodes de mauvais temps.

Il en résulte donc une grande disparité entre :

- l'adret de La Lauve, au-dessus de la forêt, soumis à une forte pression de pâturage, sans doute excessive certaines années,
- le « Bois de Gourdon », soumis à une pression de pâturage faible, concentrée dans la partie supérieure.

En se référant à l'étude présentée par le CERPAM, il serait dans l'intérêt de l'éleveur d'accroître la pression de pâturage avec le troupeau ovin sur le « Bois de Gourdon » qui constitue un beau quartier d'hiver. Toutefois l'exploitation pastorale se heurte à la nature boisée qui entraîne la

fragmentation du troupeau, ainsi qu'au risque induit dans la partie basse par la proximité du CD3 qui dissuade actuellement l'éleveur d'y conduire ses brebis.

Seul un aménagement sylvopastoral permettant la gestion en parcs clôturés peut permettre une utilisation rationnelle du secteur (trois parcs d'environ 40 ha chacun sont cités par le CERPAM et permettraient au troupeau de passer environ 2 semaines par parc sans risques sur la ressource). L'un des parcs pourrait être réservé comme secteur ou abri et accueillir les animaux en fonction du mauvais temps ; les deux autres seraient utilisés en fin d'hiver (mars), de façon à laisser reposer la végétation sur l'adret juste avant le printemps.

Ce projet se heurte d'une part à l'investissement nécessaire pour l'acquisition et la pose de clôtures, et également au fait que la mise en place de clôtures permanentes n'est pas souhaitable sur ce site (risques pour la faune, aspect paysagers).

Il deviendrait véritablement intéressant dans la mesure où il serait intégré dans un projet plus global visant également à assurer un entretien DFCI du pare-feu souhaité à proximité du CD3. Une gestion en parcs semi-mobiles paraît une solution intéressante (supports fixés à demeure, mais fils posés uniquement lors de la présence du troupeau, c'est-à-dire environ 15 jours/an par secteurs). Il conviendrait également de veiller à ne pas inclure dans les parcs les zones à *Quercus cerris* et *Quercus crenata* du vallon.

Dans les quartiers Clos d'Aubriac - vallon de Pierrefeu et Cavillore, exploités par M. Franca et la famille Courron, certaines opérations de lutte contre le développement de barrières végétales empêchant la circulation du troupeau seraient intéressantes et pourraient faire l'objet de contrats Natura 2000 ou de mesures agroenvironnementales.

Le quartier est du plateau de Cavillore est peu utilisé au printemps par le troupeau de M. Franca. Le risque de mélange avec le troupeau voisin de M. Courron Jacques qui utilise également le plateau à cette époque est pour l'instant dissuasif.

Cette mésentente entraîne une forte hétérogénéité de la pression pastorale avec des secteurs fortement pâturés et d'autres peu ou pas pâturés (à l'intérieur du quartier), **ce qui entraîne une dynamique de boisement très forte.**

De manière générale le site est capable de satisfaire les besoins des deux éleveurs à conditions que des limites territoriales soient clairement définies et respectées par les éleveurs sous l'égide de la commune (qui n'est toutefois pas le seul propriétaire), et que quelques améliorations pastorales complètent le dispositif (travaux précités et point d'eau sur le plateau de Cavillore ?)

Se référer pour plus de détails à la carte des interventions proposées par le CERPAM.

De façon plus générale, l'ensemble des conventions de pâturage sont à renouveler rapidement avec l'assistance de l'ONF.

5.6. DISPOSITIONS EN FAVEUR DE L'ACCUEIL DU PUBLIC

La municipalité a émis le souhait d'améliorer l'aire d'accueil en parcelle 17 en bordure du CD3, secteur très prisé par les promeneurs qui apprécient l'ambiance forestière du bois de Gourdon.

L'objectif serait d'améliorer la qualité de l'accueil et de développer en parallèle une sensibilisation à l'environnement auprès des promeneurs.

L'aménagement pourrait ainsi prévoir quelques tables de pique-nique ainsi que des panneaux explicatifs sur la gestion pastorale, forestière et les richesses patrimoniales du secteur. L'objectif consiste à mettre en valeur l'intérêt que porte la commune à la nature et à son patrimoine :

- panneaux de sensibilisation et d'information autour des thèmes du pastoralisme, des gestes de respect envers l'environnement, des risques incendies, des pratiques de chasses, des espèces rares et protégées présentes sur tout le site (inclure les gorges du Loup), les activités pratiquées et leur impact (parapente, deltaplane,...).

- tables de pique-nique.

Un circuit à destination du public à mobilité réduite pourrait également être envisagé sous le CD3 en parcelle 12, avec l'implantation d'une table d'orientation à proximité du belvédère.

Ces travaux à caractère facultatif n'ont pas été chiffrés à ce stade car ils méritent d'être précisés.

5.7. DISPOSITIONS EN FAVEUR DES PAYSAGES

La gestion forestière et pastorale préconisée ne devrait pas engendrer de bouleversements brusques des grands paysages. En effet les coupes prévues se déroulent dans le boisement du « bois de Gourdon » où la vision n'est possible que de façon rapprochée pour les visiteurs. Ces travaux ne devraient donc pas être perceptibles de loin.

Le pastoralisme contribue à freiner la fermeture des espaces par la forêt et les landes de manière douce (à comparer aux brûlages ou aux broyages).

La remise en état de la carrière Roth (parcelle 7) est en cours de réalisation et sera donc achevée dans les années qui viennent.

5.8. PROTECTION DES SITES D'INTERET CULTUREL

Le site regorge de reliques marquant un passé agricole et pastoral. Lors des travaux, il est important d'éviter d'endommager les anciennes structures ou leurs vestiges, marqueurs des temps anciens et du passé de Gourdon.

La forteresse troglodyte, la voie romaine et les grottes qui se trouvent sur le quartier des barres de Cavillore sont en particulier remarquables et leur fréquentation doit être surveillée pour éviter toute dérive.

5.9. MESURES GENERALES CONCERNANT LA PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS D'ORDRE PHYSIQUE

Une attention particulière doit être portée sur les risques de chutes de pierres sur la route en prenant les précautions indispensables lors des opérations de gestion en contre-haut.

Il est à souhaiter de ne pas poser de filets de protection en amont du CD3 dans les falaises, car, outre les importants frais de mise en place, les conséquences écologiques d'une telle intervention pourraient être non négligeables.

5.10. MESURES GENERALES CONCERNANT LA DEFENSE CONTRE LES INCENDIES

Deux citernes sont installées au bord de la piste DFCI qui traverse le bois. Les accès aux différentes parties de la forêt sont praticables.

La citerne au bas de la piste, en parcelle 17 (lieu de projet de l'aire d'accueil) présente une légère fissure qui laisse passer de l'eau. Une réparation est à envisager.

Le pare-feu créé et entretenu le long de la piste ces dernières années gagnerait à être déplacé le long du CD3, où il serait beaucoup plus utile.

Les brûlages dirigés ne pouvant se faire pour des raisons de sécurité le long de la route, on s'orientera vers des débroussailllements manuels suivi d'entretiens pastoraux (mise en place par l'éleveur de clôtures semis mobiles le long de la route dans le cadre d'un projet sylvopastoral).

Le coût de débroussaillage d'un tel pare-feu peut être évalué à 0,50 Euros/m² si mécanisable et 1 à 1,50 Euros /m² si non mécanisable.

Un projet d'adduction d'eau potable traversant le bois en direction de la carrière est en cours d'étude par la commune pour desservir la zone de la carrière en vue de sa réhabilitation. Le passage de cette conduite d'eau permettrait d'alimenter les citernes DFCI et d'en créer une supplémentaire.

5.11. DISPOSITIONS CONCERNANT L'EQUIPEMENT GENERAL DE LA FORET

La réalisation des coupes envisagées dans le présent document serait difficile sans l'aménagement préalable de quelques traînes permettant aux tracteurs forestiers de circuler dans les parcelles 12, 14, 17, 20 à 23. Un projet d'amélioration figure dans la carte des secteurs à passer en coupe.

Ces travaux consistent à aménager sommairement le passage en terrain naturel (déplacements de gros blocs rocheux gênants) et non à ouvrir de nouvelles pistes (qui amèneraient un développement non souhaité de la circulation motorisée dans le milieu naturel).

Elles seront donc systématiquement fermées par levées de terre ou enrochement dès leur réalisation et dès la fin des exploitations.

La longueur estimée des ouvertures à réaliser est de 4 400 m de façon optimale.

Le coût moyen estimé est de l'ordre de 2 Euros/ml

Coût global : 8 800 euros

Achevé de rédiger le 30/04/2007 par Walter DEPETRIS, Ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement, ancien responsable de l'Unité Spécialisée Etude et Gestion des Espaces Naturels à l'Agence de Nice, avec la précieuse collaboration de Jean Michel LAMIELLE, agent patrimonial à Coursegoules.

Ont également contribué :

- Marine CHAUVIER, stagiaire, pour la rédaction et la description des peuplements,
- Pascal GARGIS, responsable UT,
- Benoît OFFERHAUS et Corinne FRACHON ainsi que Vincent KULESZA pour les données naturalistes et la relecture du document,
- Jacques RICAUD pour la cartographie et le traitement SIG,
- Aurélia RADJOUH pour la mise en page, édition, envoi

Nous remercions également la municipalité de Gourdon, les éleveurs, le CERPAM et la société de chasse pour les éléments communiqués.

Vérifié et présenté par
Le responsable de l'unité spécialisée
« études et gestion des espaces naturels »
A Nice, le 28/11/2007

Benoît BOUTEFEU

Proposé par
L'Ingénieur du Génie Rural des Eaux et Forêts
Directeur de l'Agence départementale de Nice
A Nice, le 28/11/07

Claude RUPÉ

DDAF consulté le
Avis donné le
Et pris en compte dans le présent document

Cartographie :

1. Carte de situation
2. Carte de situation avec parcellaire forestier
3. Carte région IFN
4. Carte géologique
5. Carte des peuplements
6. Carte des habitats naturels – Préalpes et Gorges du Loup
7. Carte des espèces remarquables
8. Carte stations forestières (fertilité)
9. Carte des sensibilités paysagères
10. Carte de la fréquentation touristique
11. Carte des pratiques de chasse
12. Carte des équipements de desserte pastorale, DFCI
13. Carte de l'historique des incendies
14. Carte des Znieff de type I
15. Carte des sites inscrits et monuments
16. Carte Natura 2000 – PSIC et ZPS
17. Carte Zone exploitable
18. Carte Gestion pastorale